

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 42405

présenté par

Mme Taurine, Mme Autain, M. Coquerel, M. Bernalicis, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Corbière,  
M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, Mme Panot, M. Ratenon, M. Quatennens,  
M. Larive, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Ressiguier

à l'amendement n° 26722 de M. Jumel

-----

**ARTICLE PREMIER**

A l'alinéa 2, après le mot :

« financière »,

insérer les mots :

« et économique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par ce sous-amendement, nous souhaitons appuyer l'amendement concerné dont nous partageons la vision. Nous proposons un sous-amendements rédactionnels permettant une meilleure lecture avec une précision sur la pérennité qui se doit également d'être économique.